

## **compte-rendu mission d'information 31/3/98**

**Ce compte-rendu est rédigé à partir de notes prises pendant les auditions. Il tente de restituer la teneur des informations mais n'en est pas la transcription littérale.**

**présents :**

Commission Défense : M. Bernard Cazeneuve (PS), François Lamy (PS), Paul Quilès (PS), Kofi Yamgnane (PS), Jean-Claude Sandrier (PC), Jacques Baumel (RPR), René Galy-Dejean (RPR), Michel Voisin (UDF).

Suppléants : Guy-Michel Chauveau (PS), Jean-Claude Viollet (PS),

Commission des Affaires étrangères : Yves Dauge (PS), Roland Blum (UDF), Jean-Bernard Raimond (RPR), Jacques Myard (RPR), Jacques Desallangre (RCV)

Suppléants : Monique Collange (PS).

**Motion d'ordre déposée par J. Myard :**

Tout d'abord, je tiens à signaler que le fait de quitter la salle en cours d'audition ne doit pas être interprété comme une marque d'hostilité. De plus, nous attendons des intervenants des éléments objectifs, nous n'avons que faire de leurs thèses personnelles et nous ne voulons pas entendre de mauvais procès fondés sur des faits partiels tirés de leur contexte.

Quilès reçoit cette motion d'ordre et rappelle le règlement de la mission d'information et notamment l'article 145 du règlement de l'Assemblée et l'article 5 bis de l'ordonnance de 17/11/1958 qui confère à la mission des pouvoirs spécifiques en matière de convocation. La seule limite aux pouvoirs de la mission reste le Secret-défense.

Quilès : Je rappelle que les parlementaires ne sont ni des journalistes ni des juges mais ils ont un devoir de vérité qui se traduit par un souci de transparence et de rigueur. Ils prendront leur temps. On ne peut pas nous demander de conclure au bout d'une semaine. La liste des personnalités à auditionner sera définitivement fixée aujourd'hui.

**Audition José Kagabo (maître de conférence à l'EHESS) :**

Les réfugiés. De l'exil au retour armé\*

Pour le grand public, les réfugiés rwandais sont ceux que l'on a vus sur les écrans de

télévision affluer, entre avril et fin juin 1994, vers les camps de Goma et de Bukavu (Zaire), de Benako (Tanzanie) ou du Nord du Burundi. L'on ne sait donc généralement pas qu'avant la tragédie de l'an dernier, tous les pays limitrophes abritaient une importante diaspora d'exilés du Rwanda. C'est cette dernière qui a déclenché la guerre en octobre 1990.

## 1. La naissance du problème

Les tous premiers réfugiés quittent leur pays en 1959. Le Rwanda est alors sous tutelle belge. Il vient de perdre son roi, Mutara III Rudahigwa, dans des circonstances jusqu'à présent jamais éclaircies. Le successeur de celui-ci vient d'être intronisé, dans des conditions qui déplaisent aux autorités de tutelle. Si ces deux événements n'expliquent pas, à eux seuls, la montée de la tension, ils entretiennent, au moins, le sentiment d'une rupture consommée entre les administrateurs belges et les représentants de l'élite nationale - tutsi, essentiellement. Ils fournissent à cette dernière l'occasion de revendiquer haut et fort son émancipation et aux Belges de reconsidérer une alliance que certains colons et hommes d'Église influents commencent à dénoncer, et qui pose problème dans le contexte de la fin des années 1950. En effet, au Congo (ex-belge) le nationalisme de Lumumba et les revendications indépendantistes menacent la présence belge. Pour sauvegarder ses intérêts, la Belgique a besoin d'un point d'appui non lointain géographiquement, et, faute d'autres possessions, seul le territoire du Ruanda-Urundi (ensemble sous tutelle constitué par le Rwanda et le Burundi) se prête à cette fonction.

Mais les deux pays connaissent des évolutions internes différentes, qui rendent la manoeuvre difficile à partir du Burundi, et plus concevable dans le contexte rwandais. L'élite burundaise apparaît politiquement plus soudée dans un même combat contre la colonisation que mène le prince Louis Rwagasore, fils du roi régnant. Il a en effet réussi à réunir Hutu et Tutsi dans une même formation politique très largement majoritaire, l'Union pour le Progrès national (Uprona). Le Rwanda, en revanche, est soumis à une forte tension qui, outre le désarroi créé par la mort inopinée du roi Mutara III, s'alimente du mécontentement de l'élite hutu et d'un climat anti-tutsi naissant. Vers la fin des années 1950, la contestation hutu, fortement soutenue par les milieux européens déjà signalés, connaît une ascension irrésistible.

Les porte-parole de cette contestation ont exposé leur doctrine, en mars 1957, dans un document intitulé Le Manifeste des Bahutu. Considérant qu'au Rwanda il y a un "problème racial indigène", ils dénoncent le "monopole tutsi" dans les domaines politique, économique et social, soulignent les effets de la sélection scolaire qui s'opère en faveur des descendants de

l'ancienne aristocratie tutsi et débouche sur une distribution inégale des richesses et des responsabilités politico-administratives. Le Manifeste prévient : "Et si par hasard (la Providence nous en garde) une autre force intervenait qui sache opposer le nombre, l'aigreur et le désespoir aux diplômés ! L'élément racial compliquerait tout et il n'y aurait plus besoin de se poser le problème : conflit racial ou conflit social."

Alors que, partout ailleurs en Afrique, le processus de la décolonisation oppose autochtones et colonisateurs, le débat rwandais, lui, est triangulaire. Il oppose l'élite tutsi, qui veut s'affranchir de la tutelle, à l'administration belge, et l'élite hutu aux éléments tutsi, soupçonnés de réclamer l'indépendance pour mieux asseoir un pouvoir qu'eux seuls ont appris à exercer.

Dans cette controverse, l'argument du nombre apparaît décisif. Dans une lettre de soutien à la cause des Bahutu adressée à Jean-Paul Harroy, alors vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi, le représentant des colons au Conseil du Vice gouvernement, Marcel Mauss s'insurge contre le fait que les "Batutsi purs" au nombre de 100.000 environ, imposent leur domination aux "3.500.000 Bahutu purs, manants, jadis serfs imposables de la race seigneuriale". Alors que Mauss fait tout de même état d'environ "500. 000 assimilés Batutsi", Le Manifeste récuse, quant à lui, la notion de "métissage" ou "mutations de Bahutu en hamites", invoquant "la statistique, une généalogie bien établie et peut-être aussi les médecins, (qui) peuvent seuls donner des précisions objectives et assez solides pour réfuter le sens commun auquel on se réfère pourtant pour bien d'autres choses".

Lorsque les conditions seront réunies (disparition d'un roi dont l'ascendant peut encore sauvegarder un équilibre déjà fragile ; dispute belgo-tutsi ; opinion mobilisée sur le thème ethnique), la révolution de 1959 se réalisera en s'appuyant sur cette idéologie de races et d'origines différentes et démographiquement inégales. Il sera alors aisé d'opposer le conservatisme de la minorité tutsi, estimée, depuis les années 1930, à 14% ou 15%, aux aspirations démocratiques de la "masse hutu" estimée à environ 85% : chiffres qui, depuis lors, s'imposent à tous comme référence.

Les mêmes prémisses sous-tendent le plan de la décolonisation, qui n'est, en dernière analyse, qu'un simple transfert de pouvoir à la "majorité naturelle". Mais celui-ci ne peut se réaliser pleinement qu'à la faveur d'un climat de confusion politique et de terreur : la guerre civile de 1959-1960 ; l'émergence d'un grand nombre de partis divisant les élites en compétition et soulignant par là même le désordre qui s'est installé dans l'espace politique rwandais...

La geste révolutionnaire occulte totalement les conditions réelles de l'accèsion du Rwanda à l'indépendance, de constitution de l'État ethniste post-colonial et, en fin de compte, les véritables causes de l'exil des Tutsi. Or, on sait qu'ils sont partis par vagues successives en fuyant les massacres qui les visaient systématiquement en tant que groupe ethnique : exode consécutif à la guerre civile de 1959-1960 ; répression répétée chaque fois qu'un groupe d'exilés tentent une action de retour armé (1963, 1966) ; tracasseries policières, voire arrestation arbitraire, lorsque les contradictions du pouvoir s'étalent au grand jour (1973). Au total, ce sont des centaines de milliers de réfugiés dont personne ne sait avec précision le nombre.

La bataille des chiffres, bien analysée par un sociologue français, illustre la méconnaissance que l'on a du problème des réfugiés. Non pas parce qu'on se serait tous trompé, comme le suggère le juriste belge Reyntjens, lorsqu'il écrit : "La façon dont le problème des réfugiés a été sous-estimé par le régime de Kigali, la société civile rwandaise, la communauté internationale et le monde universitaire (auquel appartient l'auteur de cet ouvrage) est extraordinaire. Tous ont, de manière erronée, pensé que le problème disparaîtrait de lui-même..." Mais simplement, comme le note Guichaoua, parce que, "pendant trente ans", celui-ci "ne sera jamais sérieusement abordé". En effet, si l'on excepte les quelques articles publiés en 1990 - deux dans le bimensuel catholique *Kinyamateka*, et l'ouvrage collectif publié dans le contexte de la guerre, qui présente plus les caractéristiques d'une propagande que d'une recherche scientifique -, aucun universitaire rwandais ne s'est intéressé à la question. A l'étranger, de même et autant que nous sachions, l'intérêt pour le sujet est tardif et lié à la stratégie d'apaisement adoptée par le régime vers le début ou au moment de la guerre, avec l'aide notamment du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Reyntjens lui-même, dans sa propre recherche, ne paraît pas faire de la question des réfugiés un thème central.

## 2. Une histoire mal connue

L'histoire des réfugiés se confond encore, pour beaucoup d'esprits, avec différents épisodes de l'épopée des Inyenzi, ces guérilleros qui, en 1963 et en 1965-66, tentèrent un retour armé au Rwanda. Sans que l'on en connaisse ni les principales données ni la trame, elle se prête à une pluralité de lectures, selon que l'on se place du point de vue des réfugiés ou que l'on défende la version officielle. Les premiers aiment en particulier y puiser des éléments de construction de figures héroïques auxquelles ils avaient besoin de s'identifier dans leur exil, les autorités

rwandaises se contentant, quant à elles, des éléments qui permettent de soutenir que l'exil des Tutsi procède d'un choix politique (ils ont choisi la monarchie contre la démocratie). Cette histoire qui est encore assez sujette à caution, porteuse aussi d'une forte charge émotionnelle dans les témoignages de ceux qui l'ont vécue, pose un grand problème de sources et de critique. De sorte que nous-mêmes sommes obligés de l'envisager par bribes, sans autre ambition que d'illustrer la précarité de la situation de réfugié.

Dans les quatre principaux pays d'asile - Burundi, Ouganda, Tanzanie, Zaïre -, les réfugiés furent généralement traités sans hostilité dans les années 1960. Le contexte de l'époque s'y prêtait : une Afrique rêveuse de lendemains enchanteurs que promettaient les indépendances et le projet du panafricanisme, mais surtout ouverte à des compétences qui lui faisaient cruellement défaut. L'élite rwandaise exilée présentait la double caractéristique de compter en son sein des cadres relativement bien formés (assistants médicaux ou vétérinaires ; techniciens agronomes ; enseignants, surtout) et d'avoir combattu le colonialisme. C'est ce qui permit aux premiers réfugiés de parvenir à une relative insertion sociale dans les pays d'asile (le cas du Zaïre, Congo-Léopoldville à l'époque, est le plus frappant). C'est également cette élite qui traça, pour la jeunesse réfugiée, les contours mais aussi les limites de ce que l'on appellera plus tard "stratégies d'intégration" (scolarisation systématique, adoption de la nationalité du pays d'accueil).

L'histoire du Collège Saint-Albert, au Burundi, est assez exemplaire de cette démarche. Fondé par un groupe d'universitaires rwandais, en octobre 1963 au Zaïre, l'établissement est animé à son début par 5 professeurs et accueille 85 élèves. Les cours sont pour l'essentiel dispensés par des étudiants rwandais, qui, au terme d'un cycle universitaire (court ou moyen), s'engagent à consacrer bénévolement une année de service au collège.

En 1964, une guerre de sécession éclate au Congo. Professeurs et élèves rwandais se réfugient au Burundi, où ils recréent l'institution. Avec l'aide des exilés à Bujumbura regroupés dans l'Association des Parents et Amis du Collège Saint-Albert (APACA), et grâce à la bienveillance du gouvernement du Burundi qui fournit des locaux et lui accorde le statut d'école libre non subsidiée (habilitée à délivrer des diplômes homologués par l'État), le collège ouvre ses portes à un grand nombre de jeunes des camps de réfugiés. Il fait la fête pour sa première promotion de diplômés en 1969, et en 1984, il compte, au total, 590 diplômés dont la plupart poursuivent des études universitaires au Burundi même ou à l'étranger.

Cette période peut être considérée comme une étape de reclassement socio-économique, qui couvre, grosso modo, les deux premières décennies de l'exil (1959-1980). C'est celle aussi où se forment une forte expérience de solidarité et une conscience collective. Le collège St-Albert est précisément un des lieux où on se livre à cet exercice, et où l'on apprend à réfléchir sur l'histoire du Rwanda à travers celle de l'exil. On parle également politique, mais seulement dans des cercles restreints. Les "chefs historiques" sont à peu près les seuls à élever épisodiquement la voix, essayant par écrit quelques idées que l'on verra plus tard nourrir l'argumentation des réfugiés. François Rukeba, qui s'était déjà fait remarquer au moment de l'intronisation de Kigeri V et l'un des fondateurs du parti monarchiste, est des plus prolixes. Connu aussi comme un des grands chefs des Inyenzi, après l'échec de 1966, il s'était retiré à Bujumbura (Burundi), d'où il poursuivait une activité diplomatique assez intense.

Dans une missive secrète adressée à Juvénal Habyarimana, qui n'est alors que ministre de la Garde nationale, il critique sévèrement le président Kayibanda auquel il attribue tous les maux du Rwanda et des réfugiés et suggère l'idée d'un coup d'État. Il offre sa collaboration et se déclare prêt à inciter les réfugiés à rentrer pacifiquement, annonçant par la même occasion sa rupture avec la monarchie :

"J'ai divorcé définitivement avec tous ceux qui commandaient avant les événements de 1959 parce qu'ils ont prouvé qu'ils ne travaillaient pas pour les intérêts du peuple. (...) En (re)connaissant que le régime monarchiste est sans recours, j'ai définitivement rompu avec l'ancien Mwami Kigeri V. Il ne faut pas croire que pour nous le retour des réfugiés sous-entend le retour de la monarchie. (...) Je ne veux donc pas rentrer au Rwanda par l'effusion de sang. Je ne désire surtout pas continuer à voir la perte des militaires rwandais ; car pour moi, même la perte d'un seul militaire est une perte irréparable car sans militaires on ne peut avoir la paix nationale."

Rukeba alterne sollicitude et menace : "les Rwandais privés de leur mère patrie, une fois déterminés de rentrer bon gré mal gré, feront une attaque qui dispersera vos interventions militaires et qui se clôturera par le massacre général des deux camps antagonistes."

Si l'activisme de Rukeba n'impressionne ni les autorités du Rwanda, victorieuses des dernières incursions des Inyenzi, ni la communauté internationale prise à témoin, il constitue, au moins, un précédent dont s'inspirera la jeune génération. Accusant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, qui "ne s'est jamais occupé de rapatrier les réfugiés comme décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies", Rukeba est le premier à proposer un dialogue

dans un cadre international. S'adressant au secrétaire général des Nations unies, il écrit : "Par exemple, vous pourriez décider le Rwanda à envoyer 4 membres du parti gouvernemental Parmehutu, dont un évêque catholique rwandais, pour rencontrer notre délégation composée de membres des 3 ethnies rwandaises dont un évêque protestant. (...) Dans l'affirmative, nous demanderions à votre aimable autorité de nous trouver (...) des délégués tanzaniens, du Burundi, ougandais, soudanais, éthiopiens et kenyans qui nous assisteraient dans notre réconciliation nationale."

En somme, Rukeba esquisse une approche qui aurait pu faire l'économie de tant de souffrances, et surtout du génocide de 1994, mais il le fait trop tôt. La diaspora, pour l'essentiel, était encore préoccupée par sa survie matérielle et, comme nous l'avons indiqué, le reclassement de ses membres. En Ouganda et au Zaïre, en particulier, de nombreux Rwandais avaient même accédé à la terre, renouant ainsi avec leur économie traditionnelle (agriculture et élevage) et reconstituant parfois des structures sociales proches de celles qu'ils avaient connues dans leur pays d'origine. Ce qui pouvait donner lieu au sentiment d'une intégration en cours de réalisation, d'autant plus que dans les deux pays, comme en Tanzanie au début des années 1980, un grand nombre de réfugiés avaient été naturalisés. Dans ce contexte, l'initiative de Rukeba avait peu de chances de mobiliser grand monde, et les autorités rwandaises, tenant les Tutsi pour définitivement vaincus, ne trouvaient aucune raison de prêter attention aux cris d'un vieil homme qu'elles savaient bientôt en fin de carrière.

### 3. Aveuglement et triomphalisme idéologique

A l'époque des grandes manoeuvres politiques de la décolonisation, un secrétariat d'État aux Réfugiés avait été créé dans le tout premier gouvernement rwandais, de la période de transition vers l'indépendance. Mais celui-ci ne pouvait rien, en raison de l'hostilité à l'égard des Tutsi entretenue par les partis hutu qui contrôlaient le gouvernement. La tension était accrue par la préparation du référendum sur le sort de la monarchie et des premières élections communales. Après l'indépendance, le premier président élu, Grégoire Kayibanda, s'installa délibérément dans le triomphalisme idéologique du parti unique, le Parmehutu (Parti du mouvement de l'émancipation hutu). Reyntjens soutient que "sous le régime de la première République, les réfugiés sont invités à maintes reprises à rentrer au pays, où la réintégration est promise", mais il admet aussi, dans le même paragraphe, que "face à la persistance des problèmes ethniques et de la discrimination à l'encontre des Tutsi, le retour n'était pas pour les réfugiés une solution viable".

Les défenseurs de la suprématie hutu invoquent aujourd'hui les différents discours du président Kayibanda, demandant "à toute la population, bahutu, batutsi, batwa, européens et à tous les habitants du Rwanda, de contribuer à (l')oeuvre de pacification" ou encore invitant "Messieurs et Mesdames les Réfugiés (...) une fois de plus à rentrer pacifiquement ou à (s')installer dans le pays qui (les) a hébergés, en obéissant aux lois et règlements des autorités de ce pays". Mais ceux qui se réfèrent aux propos du chef de l'État paraissent soit sélectionner le contenu, soit ne pas percevoir le caractère sarcastique des textes cités. Autant donc dire qu'ils ont peu de chance de convaincre les réfugiés qui, eux, semblent n'avoir retenu que les sous-entendus ou les invectives que le président Kayibanda avait l'habitude de réserver aux Tutsi, surtout lorsque, à l'occasion d'une commémoration, il évoquait le passé. "Honga, hora, hunga (soumets-toi, venge-toi, ou exile-toi)", tel serait le leitmotiv souvent lancé à l'adresse de ces derniers.

Qu'il soit oral (dans le cas des invectives relatées par les réfugiés) ou écrit (dans celui des discours écrits des dirigeants), le discours politique rwandais doit être considéré aussi dans l'écart dont il fait toujours preuve entre ce qui est dit en français et ce qui l'est en langue nationale. On l'a vu l'an dernier, s'agissant du génocide des Tutsi et du massacre des démocrates hutu, la propagande officielle pouvait à la fois faire croire aux observateurs étrangers que l'on s'acheminait vers la paix de l'accord d'Arusha (signé entre les forces de l'opposition et le régime du président Habyarimana), alors que, en langue nationale, radios et journaux attisaient la haine ethnique. La volonté prêtée donc à l'ancien président Kayibanda de régler la question des réfugiés doit être tempérée par l'analyse, entre autres, des chansons politiques de l'ancien parti unique, le Parmehutu, stigmatisant les Tutsi et les campant dans "leur" passé "féodal". Ces chansons étaient diffusées à longueur de journées sur les antennes de la radio officielle et ponctuaient les grands moments de la vie nationale.

Pour autant que l'on s'en tienne à une lecture superficielle du message, la deuxième république paraît susciter davantage d'espoir dès son avènement. Réalisant son coup d'État, en juillet 1973, dans un climat de résurgence de la haine anti-tutsi, le général Habyarimana déclare : "Le régime (déchu) avait installé la division dans le pays. Au lieu de panser les blessures, la première république avait choisi de diviser pour régner. Les Tutsi étaient complètement mis en marge de la société. (...) La Garde nationale est intervenue au moment où le pays allait être précipité dans l'abîme. Elle vient de sauver la paix (...) pour la prospérité de la Nation toute entière".



En effet, de 1973 au début des années 1980, les tensions ethniques paraissent s'apaiser. Mais le calme n'est qu'apparent. L'élimination physique des notables de la première république (57 personnes : anciens ministres, députés ou officiers loyalistes) a momentanément déplacé le lieu du conflit. L'équipe au pouvoir sous le régime du président Habyarimana était, pour l'essentiel, originaire du nord du pays (en particulier des deux préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi), comme le chef de l'État lui-même (natif de Gisenyi). Les victimes du coup d'État étant, eux, surtout originaires des provinces du centre et du sud, un conflit de régions s'était fait jour. Les Rwandais originaires du Nduga (toutes les préfectures situées au sud de la rivière Nyabarongo) reprochaient à ceux du Rukiga (les deux préfectures du Nord) d'avoir exterminé leurs porte-flambeau et d'avoir pour confisqué tout l'appareil de l'État. Dans les préoccupations politiques des uns et des autres, la question ethnique apparaît marginale, d'autant plus, avons-nous dit, que l'idéologie hutu prône la défaite définitive des Tutsi. Par voie de conséquence, le problème des réfugiés ne se pose donc pas. Ce qui ne signifie pas qu'il a cessé d'exister.

#### 4. Les signaux qu'on n'a pas su décrypter

Dès le début des années 1980, les premiers signes d'inquiétude viennent d'abord du Zaïre. Une querelle de notables se disputant la clientèle politique de la région du Nord-Kivu et une tension liée à la forte pression démographique dans cette région débouchent sur une remise en cause de la présence rwandaise : Banyarwanda de peuplement ancien (expansion de l'époque précoloniale), immigration du temps des Belges et réfugiés politiques confondus. La loi sur la nationalité, qui avait accordé à une importante partie de la diaspora la citoyenneté zaïroise, est révisée. Une nouvelle loi (n°81-002) du 29 juin 1981 ne reconnaît plus la qualité de Zaïrois qu'à ceux qui peuvent prouver que, dans leur lignée, "un des ascendants a été ou est membre d'une des tribus établies sur le territoire de la république du Zaïre dans ses limites du 1er août 1885".

A l'occasion d'un colloque sur les réfugiés en Afrique, organisé à Paris le 6 novembre 1982, nous avons déjà attiré l'attention sur les répercussions du débat constitutionnel sur le statut des populations banyarwanda, notamment dans certains milieux estudiantins du Zaïre. En effet, sur les campus universitaires de Kinshasa et de Bukavu, des étudiants prétendant défendre leur nation firent circuler, à Noël 1981, un document intitulé "Plan de colonisation du Kivu", prêté aux Tutsi du Zaïre. Ce document, rédigé dans le pur style des fameux "Protocoles des Sages de Sion", décrit un territoire qui engloberait les Zones (équivalent de

Communes) de Goma, Rutchuru, Walikalé, Masisi, Kalehe et l'île Ijwi : les régions où vivent précisément les Zaïrois de langue rwandaise. Il est accompagné de lettres adressées au secrétaire général de l'ONU et à celui de l'OUA, signées de noms à résonance rwandaise et revendiquant l'autonomie, suivie rapidement de l'indépendance, de la région du Kivu. La menace étant supposée réelle et imminente, les "défenseurs de la nation zaïroise" appellent à une mobilisation générale sur les thèmes qui ressemblent étonnamment à ceux que l'on a entendu se développer à la veille du génocide des Tutsi du Rwanda l'an dernier.

Si cette exhortation à la xénophobie au Zaïre pouvait apparaître sans grave conséquence, l'expulsion des Banyarwanda d'Ouganda, en octobre 1982, devait être, quant à elle, considérée avec le plus grand sens politique. Dans une compétition pour le pouvoir à laquelle, au demeurant, les Banyarwanda ne prenaient aucune part significative, ils furent pris pour cible de l'une des parties concurrentes. Après la chute du dictateur Amin Dada, tout se jouait essentiellement entre Milton Obote, porté au pouvoir par des élections dont la légitimité était fortement contestée, et l'actuel chef de l'État, Yoweri Museveni. Le premier imagina que, pour priver le second de sa base sociologique, qui était censée être constituée par les Banyankole et les populations d'origine rwandaise, il fallait chasser du pays ces dernières. C'est ainsi que plusieurs dizaines de milliers de personnes furent refoulées à la frontière, dans le "no man's land" entre l'Ouganda et le Rwanda, les gouvernements des deux pays refusant de les reconnaître comme des citoyens.

Préférant un traitement humanitaire du problème à une approche politique, le gouvernement rwandais, qui avait déjà fait appel à la communauté internationale à propos des refoulés d'Ouganda, paraît constamment incapable d'anticipation dans l'analyse. Tandis que chez les réfugiés le sentiment d'insécurité née de l'expérience ougandaise poussait à une politisation progressive du débat, les autorités du Rwanda s'enfermaient dans un malthusianisme étroit, faisant de l'exiguïté du territoire national l'alpha et l'oméga de leur argumentation. A la conjoncture politique ougandaise qui aurait dû inspirer un élan dans la recherche d'éléments de solution, s'ajoute un autre facteur, lui aussi externe, sur lequel une bonne réflexion fait également défaut : la publication, dans les années 1980, des Mémoires des deux derniers responsables de la tutelle belge au Rwanda et principaux artisans de la décolonisation. Alors que nombre de réfugiés comprennent à quel point le mythe fondateur de la révolution hutu est ébranlé, personne au Rwanda (du moins publiquement) ne paraît s'émouvoir des révélations de ces deux représentants illustres de la tutelle. Pourtant, il est question de "révolution assistée" (en 1959), d'opération "menée à bien, en éliminant un à un tous les chefs et sous-

chefs" tutsi, "avec sang froid, fermeté, même insensibilité". On apprend notamment que le colonel Logiest, alors résident spécial, poursuivit "énergiquement, sans relâche, sa politique : des chefs et sous-chefs tutsi sont destitués dès qu'on trouve une raison, bonne ou moins bonne, pour le faire, et des Hutu sont nommés à leur place, l'administration belge aide les partis hutu à gagner les élections, on met en place, sur la base de ces élections gagnées par les Hutu, un nouveau réseau de bourgmestres recrutés presque entièrement parmi les Hutu. Le Colonel Logiest va jusqu'à fournir la logistique nécessaire pour le coup d'État hutu qui renversa le Mwami".

Cette littérature attire fortement l'attention dans la diaspora, non seulement chez les intellectuels, mais, de façon tout aussi soutenue, dans une couche moyenne généralement encline à porter l'accusation contre la colonisation belge, et qui, pour le coup, croit accumuler les "preuves". Il suffit de considérer tous les écrits émanant des différentes communautés réfugiées, de plus en plus nombreuses depuis le milieu des années 1980, pour constater l'effet "Harroy-Logiest".

##### 5. Prise de conscience politique et mobilisations dans la diaspora

Aux "chefs historiques" d'abord, l'expulsion des Banyarwanda d'Ouganda fournit l'occasion de se rappeler aux bons souvenirs de la diaspora. Le roi Kigeri V qui, depuis peu, cherche à intéresser des hommes d'États au sort de "ses sujets", conteste la version officielle de l'histoire du pays.

"Le pourcentage ethnique de la population rwandaise qui a été donné par les Belges : 85% Hutu et 15% Tutsi, est complètement faux, c'est ainsi que le recensement de la population rwandaise, organisé et financé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1978, a révélé que les Tutsi résidant au Rwanda (sans tenir compte des réfugiés rwandais qui sont en dehors du pays depuis 1959) sont plus de 25%, ce qui représente 1/4 de la population actuelle au Rwanda. Ce pourcentage a été gardé en secret par le gouvernement rwandais, afin de pouvoir minimiser continuellement l'importance des Tutsi, et de continuer à pratiquer la représentation de 10% des Tutsi dans les écoles et services publics....

"Le problème de surpopulation qui est toujours avancé comme excuse par le gouvernement rwandais comme raison de ne pouvoir faire rentrer les réfugiés, ne peut être résolu que par l'industrialisation de ce pays. A présent (que) toute la population rwandaise veut vivre de la houe, il est évident que chaque habitant ne peut pas avoir suffisamment de terrain pour

cultiver. Parmi les réfugiés, nous avons plusieurs techniciens dans toutes les matières dont le nombre dépasse de loin ceux qui sont au Rwanda, ainsi qu'en compétence. Tous ces techniciens travaillent et font leurs investissements actuellement dans les pays étrangers. Notre rentrée (sic) permettrait l'industrialisation du Rwanda sans presque pas recourir aux techniciens étrangers, et ceci donnerait plus de revenus et diminuerait fortement le chômage qui est l'un des plus grands problèmes du Rwanda actuel."

Prenant la défense des expulsés d'Ouganda, à l'occasion d'une conférence qui devait être tenue à ce propos à Arusha, du 17 au 22 janvier 1983, le roi assure notamment :

"Ceux qui ont quitté le Rwanda du temps colonial sont des citoyens ougandais. Ils peuvent par conséquent être traités (au Rwanda) comme des réfugiés par le Haut Commissariat pour les Réfugiés. Ceux qui ont quitté le Rwanda depuis les événements (de) 1959 sont des citoyens rwandais au même niveau que ceux qui y sont restés et par conséquent ne peuvent plus être traités comme réfugiés, puisqu'ils sont dans leur pays d'origine. (...) Maintenant vous avez la preuve à l'appui (sic) avec l'Ouganda (qu') il est inutile de donner la nationalité aux réfugiés quand vous savez qu'en Afrique tout change avec le régime".

L'infortune des Banyarwanda d'Ouganda appelle assurément à un dépassement des vieilles oppositions internes. Bien que la rupture soit consommée entre le roi et ses anciens plus proches collaborateurs, ces derniers se mettent à l'unisson. Rukeba, dans une série de lettres aux sièges de l'ONU et de l'OUA, réitère sa proposition de dialogue avec les autorités rwandaises et demande toujours l'arbitrage des principaux pays d'accueil des réfugiés. Il écrit en substance :

"Les réfugiés rwandais acceptent toujours et espèrent l'accomplissement des accords de New York signés le 8 février 1962 (Résolution 1743 (XVI), paragraphe 3, alinéa a, préconisant la réconciliation des factions politiques). (...) "Pour (rediscuter) ces accords, nous avons proposé qu'un comité soit constitué, composé de 2 représentants de l'ONU, 2 ou 3 représentants du gouvernement rwandais, 2 de l'OUA et 5 des réfugiés pour une réunion à l'extérieur du Rwanda afin de convenir sur les modalités du retour des réfugiés dans leur patrie. Cela fait plus de 20 ans que des millions de vie humaines sont en dehors de leur pays dans des conditions inhumaines, alors que l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme précise notamment que "Tout individu a droit à une nationalité" et que "Nul ne peut être privé arbitrairement de sa nationalité" (...) Beaucoup de réfugiés rwandais sont morts dans les guerres civiles des autres pays tout simplement parce qu'ils se trouvaient là au moment où ces

guerres ont éclaté. Cela est arrivé au Zaïre et dernièrement en Ouganda, tandis qu'au Burundi, les militaires rwandais ont pénétré dans le territoire et sont parvenus à massacrer les réfugiés rwandais avant que l'armée du Burundi n'intervienne."

Deux autres grandes figures, Michel Kayihura et Pierre Joseph Mungarulire - tous deux anciens chefs administratifs, membres fondateurs, avec Rukeba (entre autres) du parti monarchiste (Unar), grands "combattants de la première heure" dans l'exil et toujours respectés dans la diaspora -, nourrissent le débat par une note sur Le dilemme des réfugiés rwandais, datée du 22 octobre 1982. A propos des expulsés, ils rappellent :

"Tous avaient réalisé une intégration en Ouganda qui les rendaient de facto citoyens de ce pays. Il est donc pour le moins surprenant de voir ces Rwandais qui sont en fait des nationaux ougandais, expulsés sans autre forme de procès, sans que le monde ait eu connaissance du crime dont ils se sont rendus coupables pour mériter cette punition extrême de la part des autorités du pays d'asile. Ces dernières se disculpent en déclarant que ces réfugiés rwandais ont choisi de rentrer dans leur propre pays à cause des conditions de paix qui y prévalent actuellement. (...) Indépendamment des causes et effets de l'expulsion des Rwandais d'Ouganda, cet événement malheureux remet sur le tapis le problème des réfugiés dans son entièreté. Il met à l'évidence le manque de solution permanente et l'échec des solutions provisoires."

Rappel des éléments de solution proposés jusque-là, et critique en règle de l'approche des autorités rwandaises :

"La première solution envisagée était la rentrée pacifique dans leur pays. Cette solution était négociée et prônée par l'ONU (au début des années 1960) et plus tard par l'OUA. (...) L'autre solution durable envisagée est l'installation et l'intégration dans les pays d'asile. Ceci est un fait acquis au Burundi et au Zaïre et l'était en Ouganda jusqu'aux événements de ces derniers jours qui mettent en doute la durabilité de cet acquis. (...) Une variante de cette solution a été adoptée par le gouvernement tanzanien qui a légalisé cet état de fait en accordant par un acte légal la nationalité tanzanienne aux réfugiés rwandais."

Tout en témoignant d'une relative compréhension vis-à-vis du gouvernement rwandais, les auteurs de la note contestent l'argument démographique et de la pauvreté des ressources qui leur est opposé : "nous ne pouvons admettre que la solution de la rentrée pacifique soit rejetée a priori comme inapplicable, sans même l'envisager pour étude et discussion."

En conclusion, ils proposent quelques pistes de réflexion :

"Une autre solution, qui elle aussi, dépend de la bonne volonté du gouvernement rwandais, c'est la transformation du statut de réfugié en celui d'expatrié, en leur accordant des passeports nationaux et toute la reconnaissance requise. (...) L'ultime avantage de cette mesure est que tous les Rwandais partout où ils sont, pourraient contribuer au développement de leur pays en y investissant le fruit de leur travail. Bien de(s) petites nations prospères se sont développées de cette manière. (...) Nous proposons enfin que soit envisagée la solution (qui) s'insère dans le cadre des objectifs de l'OUA (...) : l'entrée du Rwanda dans une fédération avec un pays voisin ayant plus d'espace vital ; ce qui résoudrait d'abord son problème majeur (de) surpopulation et permettrait aux réfugiés se trouvant dans l'entité fédérale d'être des nationaux."

Kayihura et Mungarulire tirent une conclusion qui fait écho à certaines idées de Rukeba :

"Ceux qui devraient se trouver autour de la table de discussion sont évidemment (...) : le gouvernement rwandais, auquel la plus grande responsabilité incombe ; la Belgique, qui partage cette responsabilité en tant que puissance administrante (...) jusqu'à l'indépendance (...) ; l'ONU parce que le Rwanda était un pays sous tutelle et que cette organisation avait déjà essayé sans succès de trouver une solution au problème en question ; l'OUA, et en particulier les pays (membres) qui ont donné asile aux réfugiés. Nous estimons que les réfugiés eux-mêmes devraient être représentés."

Ces prises de parole et de position mobilisent, comme nous l'avons indiqué, la jeune génération, dont certains membres sont parvenus à s'affranchir des contraintes de la survie matérielle (par des études brillamment réussies ou par une activité commerciale prospère). Phénomène nouveau : presque partout naissent des associations qui, pour ne pas enfreindre la législation du pays d'accueil, se déclarent d'intérêt culturel mais dont quelques-unes ne cachent pas leur caractère politique. Ainsi de l'Association des communautés d'origine rwanda (ACOR), fondée à Louvain-la-Neuve, en 1981 (sans doute en réaction au climat anti-rwandais que nous avons relaté au Zaïre), dont les objectifs se résument comme suit : lutter contre l'apartheid ethnique et régional ; créer les conditions politiques du retour au pays d'origine ; éveiller, par la formation intellectuelle et idéologique, la conscience des réfugiés au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans leurs communautés respectives...

Reyntjens et Guichaoua plus prudemment semblent suggérer que la conférence des réfugiés à

Washington, organisée par la communauté rwandaise des États-Unis d'Amérique en août 1988, constitue le moment décisif de cette prise de conscience. Or, ce qui s'est produit de fondamental à Washington, c'est une rupture à la fois sociologique et intellectuelle dans la problématisation du problème des réfugiés, au moins sur deux plans : (a) pour la première fois, la deuxième génération s'est démarquée formellement des "vieux", notamment par la lecture historique qu'elle fait du passé et qui juge sévèrement le système monarchique ; (b) très clairement, un profond clivage s'est dessiné entre, d'une part, les exilés en Europe et en Amérique , et, de l'autre, les communautés vivant en Afrique. Les premières s'étaient enfermées dans une approche purement rhétorique, tandis que les secondes s'étaient préparées, depuis au moins deux ans, à un véritable affrontement avec les autorités du Rwanda. Ce n'est donc pas l'élite "occidentalisée" qui décida à Washington, ce sont les groupes de réfugiés en Afrique qui sont à l'origine de l'histoire du Front patriotique rwandais, que l'on connaît encore mal et qu'une fine analyse ferait remonter au début des années 1980.

Lorsque paraît, en mai 1990, un ouvrage commandité par les autorités rwandaises sur la question des réfugiés, le général Habyarimana, président de la république rwandaise, a encore quelques raisons de croire qu'il peut manipuler l'opinion publique. A l'extérieur, il passe pour l'un des moins mauvais chefs d'État africain, l'un des plus dignes de la protection des puissances occidentales. Dans son pays, il fait l'objet d'un culte de la personnalité à travers diverses manifestations organisées par les "fonctionnaires" du parti. Le peuple chante encore le "père de la nation" (umubyeyi). Les partisans inconditionnels croient toujours au bonheur de leur héros, mais, çà et là, on perçoit un sourd mécontentement. Des informations susceptibles de nuire au régime circulent, et l'on parle, déjà, d'une "ambiance de fin de règne".

En se saisissant de façon spectaculaire de la question des réfugiés, sans se rendre compte, cependant, qu'il était peut-être trop tard, le chef de l'État rwandais pense sans doute que son initiative surprendra ses ennemis les plus résolus, dont il sait qu'ils préparent une action armée. Personne, en mai 1990, ne parle encore du Front patriotique rwandais (FPR), mais de nombreux Rwandais de l'intérieur se doutent d'une possibilité de confrontation avec les réfugiés. On songe surtout à ceux d'Ouganda, depuis qu'une irruption hélicoptérée d'hommes en uniforme (ougandais ?) avait atterri dans un camp militaire de Byumba, en 1989, prenant au dépourvu les responsables du lieu. Les services de la Sûreté nationale (Sécurité) manifestent une certaine nervosité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national, qui se traduit notamment par des tracasseries dont sont l'objet des citoyens rwandais ayant des membres de leur famille à l'étranger ou par des tentatives d'enlèvement de réfugiés.

Bien d'autres indices trahissent quelque peu le gouvernement rwandais et montrent que la stratégie déployée vise à déstabiliser les milieux réfugiés que l'on soupçonne, déjà, de nourrir un projet belliqueux (qui se vérifiera avec l'attaque d'octobre 1990). Mais cette stratégie est confuse : en même temps que le chef de l'État donne la consigne aux diplomates en poste à l'étranger, d'inviter des membres de l'élite réfugiée à participer aux diverses festivités officielles, soit au Rwanda même, soit dans les ambassades rwandaises, dans beaucoup de ses discours, il répète qu'il n'y a pas un seul centimètre carré pour accueillir des candidats au rapatriement.

Le rapport de la Commission d'études du problème des réfugiés et émigrés rwandais n'est lui-même que le reflet de cette confusion entretenue au sommet de l'État. Sur les 157 pages que compte l'ouvrage, une analyse sommaire est consacrée à la question des réfugiés en 17 pages seulement, le reste consistant en une démonstration de l'incapacité du gouvernement rwandais à la résoudre. L'histoire est convoquée pour justifier le bien fondé de la révolution de 1959 ; l'économie nationale est analysée pour illustrer les difficultés du pays ; l'explosion démographique est invoquée pour attirer l'attention sur les risques d'instabilité à l'échelle même de la région. En fin de compte, rien dans l'ouvrage n'innove par rapport au point de vue du président. Et, bien que celui-ci ait cru pouvoir rassurer les réfugiés en incorporant deux Tutsi (au demeurant membres du Comité central du parti présidentiel) dans la Commission, celle-ci ne pouvait réaliser une véritable investigation dans les milieux réfugiés et ne pouvait que se satisfaire de renseignements de seconde main. D'où la superficialité de ses conclusions, et l'impossibilité de sortir du schéma proposé par le "Discours programme" du président.

La conjoncture qui oblige le président Habyarimana à rendre public le débat sur les réfugiés est en fait assez complexe. A l'intérieur même du pays, il n'a pas réussi à étouffer un courant de contestation dont on a mal mesuré la puissance dès ses premières manifestations. Et quand, en juillet 1990, il propose un "aggiornamento" politique, cédant à une forte pression de l'extérieur (belge et française en particulier), plusieurs indices montrent qu'il espère aussi par cette opération déjouer le projet du FPR. Le choix des membres de la Commission montre clairement à quel point il tient à en contrôler l'activité et les limites de la démocratisation envisagée. Tout d'abord, les membres les plus influents de la Commission sont ses proches, que l'on retrouve aussi à la tête du parti unique. Mais surtout, certains d'entre eux se feront remarquer comme des chefs des "escadrons de la mort" pendant la période 1990-1993, et, en avril 1994, parmi les principaux commanditaires du génocide. Ainsi : Protais Zigiranyirazo (beau-frère du président) ; Ngirumatse Mathieu (président du MRND, parti présidentiel) ;



Gatete Jean-Baptiste, sous-préfet et responsable des massacres de Bugesera en février 1992 ; Nahimana Ferdinand, idéologue de la fameuse Radio de Mille Collines et des miliciens Interahamwe ; lieutenant-colonel Renzaho Tharcisse, préfet de Kigali-ville, qui a conduit lui-même de nombreuses expéditions terroristes ; colonel Bagosora Théoneste, considéré comme le plus redoutable des chefs des "escadrons de la mort". On objectera que certains faits qui leur sont reprochés sont postérieurs, mais, n'empêche...

La chronologie des diverses initiatives présidentielles, aggiornamento et ouverture en direction des réfugiés, montre elle-même le lien qui s'établit entre les deux projets. On rappellera ici quelques dates et faits.

- Le 9 février 1989, un arrêté présidentiel (n° 62/01) crée une Commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais ; une semaine après, une délégation ougandaise rencontre des représentants rwandais pour "trouver une solution au problème des réfugiés rwandais en Ouganda". Selon les Rwandais, "la délégation ougandaise a bien compris les contraintes auxquelles le Rwanda fait face, et a noté à ce sujet l'appel lancé par le gouvernement rwandais en vue d'obtenir le soutien et la collaboration de la Communauté internationale dans la recherche d'une solution durable au problème des réfugiés". Le président de la Commission spéciale, qui représente le Rwanda aux pourparlers avec l'Ouganda, précise que cette solution est à trouver "dans l'optique du Discours programme du Président Habyarimana du 15 janvier 1989", à savoir : "rapatriement volontaire et individuel lorsque les moyens s'y prêtent ; naturalisation : les deux délégations se sont convenues qu'elle pourra se réaliser conformément à l'article 34 de la Convention de Genève sur les Réfugiés". Mais le chef de la délégation ougandaise introduit, quant à lui, une forte nuance : "l'Ouganda a exprimé le désir d'examiner les demandes individuelles des réfugiés qui voudraient se faire naturaliser". Il rappelle par la même occasion que leur nombre est estimé à "200.000 personnes".

- En juin 1990, à l'occasion d'un séjour à Paris, le président Habyarimana reçoit la communauté rwandaise de France et réitère devant celle-ci sa position sur la question des réfugiés : "ils sont mécontents et pensent que le gouvernement les a rejetés ou les a bannis du Rwanda. Ils dénigrent (les autorités de) leur pays. Or, dans mon Discours programme du 15 janvier 1989, j'ai traité de ce problème. Ce que je crois, c'est que tout réfugié rwandais est Rwandais comme moi ; c'est que ce problème concerne d'abord le Rwanda ; c'est que nul ne devrait être réfugié et transmettre ce statut à ses enfants, à ses petits-enfants, à sa postérité. Ce que je crois également, c'est que le Rwanda ne peut, à lui seul, trouver une solution à ce

problème. Il est donc important que les pays d'accueil de ces réfugiés, ainsi que la communauté internationale, nous y aident. L'une des (voies de) solution, c'est que, encore une fois avec l'aide de la communauté internationale, le Rwanda accepte (le retour) des réfugiés dont il peut supporter la charge. (...) La deuxième voie, c'est la naturalisation de ceux qui le souhaitent. (...) La troisième voie, c'est que les pays d'accueil accordent à ceux qui ne veulent pas être naturalisés, l'autorisation de résidence et de travail ; (...) Ce que je demande à (ces) Rwandais de l'étranger, c'est de ne pas prêter l'oreille à ceux qui veulent user de la force, sous le (prétexte) mensonger qu'ils défendent le bien-être des réfugiés, alors qu'ils ont d'autres idées".

On retrouve ici un des traits essentiels du discours du président Habyarimana depuis que la menace d'une guerre avec les réfugiés lui apparaît précise : le double langage, mêlant une fausse condescendance (les enfants ou les petits enfants qui deviennent réfugiés du simple fait du statut de leurs parents) à la fermeté de sa position ; à savoir que la solution au problème des réfugiés ne peut fondamentalement se régler que par la naturalisation ou l'autorisation de résidence à l'étranger. S'il admet, au détour d'une phrase, que le Rwanda peut accueillir "des réfugiés dont il peut supporter la charge", c'est pour donner encore plus de force à la dénonciation de "ceux qui veulent user de la force".

- Le 21 septembre 1990, à l'occasion d'un message adressé à la nation, le chef de l'État annonce la création d'une Commission nationale de synthèse, à laquelle il confie le mandat d'"identifier ce que le concept de démocratie signifie pour la majorité de la population rwandaise et ses desiderata pour l'avenir ; définir et approfondir les nouvelles règles du jeu démocratique en fonction des acquis de quinze ans de maturité politique ; définir la Charte politique nationale fixant les règles permettant de garantir profondément le respect du jeu démocratique et la cohésion nationale ; élaborer un avant-projet de révision de la constitution".

Nulle part, dans le projet de l'"aggiornamento", il n'est question des Rwandais de l'extérieur. Le chef de l'État semble vouloir apaiser le mécontentement intérieur pour être mieux en mesure de ressouder les forces ethniques dans l'hypothèse plus que probable d'un affrontement avec les réfugiés. Mais il mésestime la profondeur de la rupture que son régime incarne dans la fameuse "cohésion hutu" (cf. la querelle Nduga-Rukiga, déjà évoquée).

En semblant imputer au FPR la responsabilité de l'arrêt de la fameuse ouverture démocratique, Guichaoua prend une position discutable au regard des différentes stratégies en

présence. Si, du 27-30 juillet 1990, une réunion entre le H.C.R., l'OUA et les gouvernements du Rwanda et de l'Ouganda avaient mis au point "un plan d'opérations en vue du règlement définitif de la question des réfugiés rwandais vivant en Ouganda", comment explique-t-on cette exclusivité, qui aurait laissé hors programme de réhabilitation des centaines d'autres milliers de réfugiés au Burundi et ailleurs ?

Erreur d'analyse, le président Habyarimana et ses conseillers pensent qu'en réglant la question des réfugiés d'Ouganda, le problème global "se résoudrait de lui-même" (cf. supra). Il est pour le moins naïf de croire que l'on pouvait isoler un groupe de réfugiés des autres communautés, rompre entre celles-ci une solidarité fondée souvent sur des liens de parenté étroits et qui traversent les frontières des différents pays d'asile. C'est cette solidarité, dans sa double dimension historique et politique, qui explique pour une large part l'histoire du FPR.

Le FPR n'est pas un mouvement né spontanément dans le sillage du Président Museveni, comme on a tenté d'en accrédi-ter la thèse. Il est le produit d'une combinaison de plusieurs facteurs dont la mémoire historique n'est pas la moins déterminante. Et tant que l'on n'aura pas réévalué les effets de cette mémoire (conséquence de la racialisation ou de l'ethnisation des rapports sociaux ; effets pervers d'une philosophie politique et d'un système de gouvernement fondés sur l'arithmétique ethnique et les manipulations identitaires...), les meilleurs experts du monde ne pourront prétendre guérir la société rwandaise de ses maux.

Paris, 31 mars 1998

José KAGABO

## Annexe 1

(Texte circulant au Rwanda en 1991-1994, extrait de KANGURA MAGAZINE/Version Internationale , s. d.)

### LE HUTU FACE A LA MENACE TUTSI :

un espoir, le CDR .

Lorsque les nomades tutsi sont arrivés au Rwanda dans les années 1500 à la recherche de bons pâturages pour leurs troupeaux, ils ont rencontré des populations paisibles qui ne vivaient que de la chasse et de l'agriculture. Ceux-ci étaient jusqu'alors soumises sous l'autorité de roitelets hutu, ABAHINZA.

Par le lait et la vache, la femme et surtout la ruse, ces nilotiques après avoir assassiné l'un après l'autre tous les chefs hutu, ont progressivement conquis ces petits royaumes et procédé à leur réunification en ce qui allait être appelé le Rwanda de Gasabo.

Naïfs et congénitalement incapables de réaliser les fâcheuses conséquences de cette infiltration des hôtes aux bras longs et aux sentiments satanique, les hutu de loin majoritaires (plus de 90% de toute la population) se sont laissés asservir, taillables et corvéables à merci. Comme aujourd'hui d'ailleurs; le hutu qui pouvait regarder encore plus loin que ses yeux et qui essayait de faire barrage à cette domination sanguinaire faisait l'objet de critiques acerbes de la part même de ses congénères irresponsables. Ceux-ci prêtaient donc inconsciemment main forte à leurs propres persécuteurs plus fin et plus habiles dans leurs méfaits.

Des siècles durant se sont écoulés, des générations se sont succédées sous l'unique rapport social de serfs hutu et de seigneurs tutsi. Des structures politico-administratives spéciales avaient été soigneusement mises sur pied pour ne léguer chaque fois le pouvoir, de la base au sommet, qu'à la seule noblesse tutsi. Avec le temps, les hutu avaient même finalement pris fait et cause pour la tradition caricaturale faisant état de l'origine extra-terrestre de l'ethnie tutsi et du caractère divin de son éternel droit de commande sur les autres races.

Cette croyance en la toute puissance naturelle de ces hommes de grande taille, au nez pointu et d'une rouerie peu commune était tellement ancrée dans la mentalité des hutu qu'aucune voix de protestation contre cette tyrannie et cette cruauté hamitique ne pouvait émaner d'eux. D'autant plus que le Mwami (roi du Rwanda) -maître absolu du pays, de ses habitants et de tout l'environnement au sens le plus large possible- et ses faucons disposaient d'énormes

moyens d'oppression inhumaine et sans appel. A toute tentative de réclamation ils brandissaient en effet l'holocauste -qu'ils mettaient trop souvent à exécution- de la peine de mort sans jugement équitable, du bannissement injuste, du dépouillement illégal des biens personnels, etc....

Il a fallu attendre le résonnement des mouvements d'indépendance des pays africains pour se rendre compte qu'un danger plus catastrophique que la simple colonisation européenne menaçait atrocement le peuple hutu. C'est alors que les premiers pionniers des institutions démocratiques et républicaines ont élevé leur voix malgré des mesures d'intimidation auxquelles ils se heurtaient. Les féodaux, ayant de leur côté senti que leur régime chancelait, ont essayé non sans quelque succès de serrer davantage les vis. Ils ont pourchassé, matraqué et même assassiné certains des leaders de la révolution mais ceux-ci ont fait montre d'une témérité exceptionnelle de façon que la marche vers la démocratie était pratiquement devenue irréversible. Il conviendrait de souligner à juste titre que face à l'horrible terrorisme des tutsi les hutu de l'époque se sont admirablement comportés puisqu'ils ont su bien maintenir leur unité indispensable pour la reconquête du pouvoir et la consolidation des acquis légitimes de la Révolution socio-politique de 1959.

Devant la chasse aux forces démocratiques téléguidé par le pouvoir monolithique en place, le peuple hutu tout entier y a ardemment réagit par une action concertée et dignement responsable. Il a soutenu de vive énergie le 'coup d'État' de Gitarama du 28 janvier 1961, mené à bien le référendum du 25 septembre 1961 et géré l'indépendance du 1er juillet 1962 convenablement. Il s'est en outre mobilisé comme un seul homme pour bouter les 'inyenzi tutsi' qui menaçaient la jeune République hors du pays et pour contenir une opposition machiavélique et rétrograde entretenue par les tutsi. En aucun moment en tout cas le parti populaire PARMEHUTU n'a commis la fatale et monumentale erreur de flirter avec l'UNAR des tutsi aujourd'hui mué en FPR installé en Uganda et en PL opérant activement dans le pays sous la bénédiction des autorités locales respectives.

Qu'en est-il actuellement au juste face à la résurgence inquiétante des réflexes dramatiquement anti-hutu? Le hutu a-t-il encore la volonté et le moral requis pour faire efficacement et victorieusement face aux multiples provocations des tutsi qui saisissent tout moindre faux pas du hutu pour faire prévaloir leurs intentions diaboliques et dévastatrices. Je suis malheureusement porté à afficher un pessimisme que je partage raisonnablement avec les autres patriotes de bonne volonté et d'un esprit avisé. En effet, le pays vient de passer près

d'une année et demie sous les effets pernicioeux de la terrible guerre déclenchée par les réfugiés tutsi fortement appuyés politiquement, matériellement, financièrement et surtout militairement par le président Museveni et sa NRA et par tous leurs frères de race établis au Rwanda, au Burundi et partout ailleurs, et le calvaire se réactive de plus belle. Le conflit est donc essentiellement et exclusivement ethnique même si l'un ou l'autre hutu étourdit ou en situation de désespoir s'en mêlait malgré lui.

Pour détourner l'opinion nationale et internationale afin de l'aligner sous leur bannière ces détracteurs des régimes hutu ont allégué des pseudo-principes démocratiques, énoncé avec fracas de généreuses réformes économiques et promis sans vergogne de promouvoir une véritable politique de progrès social (?). Cette duperie n'a cependant bénéficié d'aucun écho favorable dans la mesure où il serait paradoxal que ce soit une minorité qui donne des leçons de démocratie et de bien-être social à la majorité. Mais le grave défi réside quand même en ce que les hutu se trouvent pour des raisons purement politiques et subjectives littéralement divisés sur cette question qui est différemment interprétée selon l'appartenance à tel ou tel parti ou la provenance régionale.

Le hutu d'aujourd'hui semble s'être embrouillé dans des luttes partisans au détriment de sa sécurité et de la survie même de son espèce. Pour des motivations strictement régionales il se détermine bêtement à cautionner des visées ultra-féodales et à faciliter dangereusement la prise de pouvoir par les tutsi dont l'unique objectif est de procéder à un génocide physique et intellectuel systématique pour faire disparaître à jamais les ethnies bantoues. Suite à des convictions politiques particulières -si conviction réelle et désintéressée il y a de nombreux hutu qui s'adonnent à la stupidité la plus primitive et absolument condamnable consistant à s'associer avec un ennemi de toute la nation identifiée pour pouvoir assouvir une vengeance dénuée de tout fondement ou satisfaire des appétits irréflichés.

N'est-il pas vraiment décevant pour la majorité hutu de constater avec amertume qu'un parti comme le MRND qui se proposait comme continuateur de l'action salvatrice de 1959 incarnée par le PARMEHUTU d'alors soit maintenant transformé en une marionnette des épieurs et grands tireurs de ficelles tutsi? Ne peut-il pas accéder au trône par des voies autres que la trahison des Pères de la Révolution dont il se réclame être l'héritier? Jusqu'à quand ses leaders continueront-ils à fermer les yeux devant la menace imminente des tutsi dont l'attaque d'octobre 1990 a été un sérieux coup de semonce? Et le MRND qui se targuait d'avoir découvert le secret d'une unité inter-ethnique ne devrait-il pas tirer cette fois des conclusions

qui s'imposent eu égard à la recrudescence des actes barbares auxquels s'adonnent cyniquement ses protégés tutsi ingrats? Persistera-t-il dans le faux jugement colporté au sein de la population selon lequel l'ennemi viendrait seulement d'Uganda alors qu'il faudrait plutôt le traquer à partir de l'intérieur où il est indéfectiblement enraciné et où son activisme a déjà dépassé les limites du tolérable? Et toi hutu qui n'as peut-être pas encore embrassé un parti politique l'arrogance manifeste du tutsi et son affreux dessein de reprendre les rênes du pouvoir par la force du canon -le tout étant couronné par le massacre impitoyable de tout descendant de l'ancêtre bantou- ne sont-ils pas de nature à t'inspirer un comportement approprié face à cette abominable menace tutsi? Un espoir, oui un sublime espoir, reste néanmoins pointé vers un horizon immédiat qui chante et qui s'est déjà éclairci avec l'avènement au Rwanda du Messie politique matérialisé par le CDR, le parti des masses populaires pour la défense de la République et l'affermissement des acquis inaliénables de la Révolution.

Ndekezi Bonaparte - Gisuma.

## Annexe 2

(Extrait de textes circulant au Zaïre au début des années 1980)

VIVE LA NATION ZAIROISE !

A MORT LES USURPATEURS DE NOTRE NATIONALITÉ !

Camarades, étudiants zaïrois,

Le problème que nous allons exposer ici est d'une importance capitale et devrait préoccuper tout fils réel et digne de ce grand Zaïre, notre pays. En effet, voici bientôt 22 ans (1962, année à partir de laquelle circule le règlement d'ordre intérieur du peuple tutsi immigré au Zaïre) qu'un groupe de réfugiés, entreprend des manoeuvres fallacieuses et honteuses, cherchant dans un premier temps de s'accaparer de force ou par ruse de la nationalité zaïroise et partant bénéficiaire de tout avantage dont jouit un Zaïrois réel, authentique, fils de ce pays ; et dans un deuxième temps, ce qui est très grave et pouvant donner lieu à des conséquences on ne peut plus fâcheuses, c'est que ce groupe d'imposteurs et d'usurpateurs de nationalité réclame même l'autonomie sur le territoire national, de certaines entités du sol zaïrois. Il s'agit notamment des zones de Masisi, Rutshuru, Goma, Idjwi, Kalehe, et une partie des zones d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, toutes dans la région du Kivu, qui sont pourtant parties intégrantes de notre

pays, mais aujourd'hui, réclamés par ce peuple tutsi ; peuple vomé par les leurs, nous voulons dire les Hutus du Rwanda, ceci suite à des comportements sataniques, racistes remarqués chez ces haïs de tous.

Nous nous souviendrons que ce problème de nationalité a été récemment débattu par le Comité central du M.P.R., notre haute institution de conception et d'orientation de notre philosophie politique, lors de sa première session 1981. Le même problème avait soulevé des incidents à l'ISP/Bukavu, où les étudiants zaïrois, à qui nous rendons un vibrant hommage et souscrivons à leur noble et nationaliste action, s'étaient révoltés contre la prolifération de ce groupe et leur mouvement tutsi à Bukavu, et qui à la longue ne peut que préjudicier tout fils authentique de ce pays. Ces étudiants avaient organisé des manifestations officielles pour exprimer leur contestation à l'endroit de tout Tutsi installé comme réfugié au Zaïre. Il y a eu effusion de sang et les autorités supérieures locales ont dû prendre le problème en mains pour le transmettre aux instances supérieures du gouvernement. Connaissant bien la lenteur dans l'administration, même souvent l'oubli, pour les applications des résolutions prises par les instances supérieures politiques, notamment celles relatives à la grande et petite nationalité, nous doutons beaucoup et pensons que ces décisions risquent de rester lettre morte dans les tiroirs de beaux bureaux, car jusque-là, rien n'a été fait. Ainsi avons-nous décidé de nous organiser pour amener les autorités à prendre des mesures exécutoires.

Nous lançons un cri d'alarme à l'endroit de tout Zaïrois authentique et digne de cette nationalité, de se rallier à nous pour lutter contre ces NYENZI, ces serpents très venimeux que sont les Tutsi du Rwanda, immigrés au Zaïre. Un peuple sans scrupules, sans manières, buveurs de sang, haïs de tous et de partout. Ce peuple dont l'origine rwandaise et l'appartenance à part entière au Rwanda sont confirmés et prouvés par des écrits scientifiques, depuis la période pré-coloniale et reconfirmée par tant d'écrits post-coloniaux; notamment : les écrits de l'administration coloniale que l'on trouve dans les archives de la sous-région du Sud/Kivu; les écrits de G. Weis dans son livre "Le pays d'Uvira"; les écrits de J. Duculot, les affirmations et confirmations de l'UNHCR (United Nation High Commission for Refugees) et enfin ceux de J.-C. Aillante dans "Les provinces du Congo, structure et fonctionnement de Lomami, Kivu central" Cahiers Économiques et Sociaux, n°4, 1964, Université Lovanium, Léopoldville, pour ne citer que ceux-là.

Tous ces écrits reconnaissent que les Tutsi se trouvant au Zaïre, sont des immigrants et partant ne doivent pas (plus) bénéficier des mêmes droits que les fils authentiques de ce pays. Il est en



effet intolérable que les Zaïrois étudiants manquent de logement, ou, pire encore, ne soient inscrits à l'Université au profit de ces clandestins imposteurs. La bourse d'études et le logement de ces dernière doivent prendre fin sous peine d'entraîner des incidents beaucoup plus violents que ceux de l'opération " Herbe" de ce matin.

Notre pays est hospitalier et nous ne pouvons, un seul instant hésiter d'accorder asile à toute personne éprise de paix et de justice, qui d'une manière et d'une autre se trouverait persécutée et qui choisirait notre pays pour refuge. Dieu merci, notre Zaïre est si grand, que nous sommes à même de caser provisoirement ou à demeure toute personne nécessiteuse. Car n'oublions pas que les grandes civilisations se sont consolidées suite aux efforts des nations d'abord, mais les mains supplémentaires des immigrés ont toujours eu leur part dans ces réussites. Ce n'est pas pour rien qu'aux USA, en France pour ne citer que ces deux, on dénombre des effectifs importants d'immigrés. Même Hitler, avec sa théorie de la "race pure", s'il se réveillait aujourd'hui, il tolérerait de trouver sur le sol allemand certaines têtes aux cheveux crépus; seulement dans la mesure où elles contribuent sans porter atteinte aux nationaux, à la réalisation du progrès du peuple allemand. Mais, aucun fils de ce pays, porteur de grandes qualités qui nous sont toujours reconnues (à part nos détracteurs rwandais), aucun enfant digne de ce pays, docile, aveugle, sage ou même impuissant qu'il soit, n'accepterait sur son territoire des immigrés, qui 22 ans durant , avec la bénédiction de certaines autorités zaïroises, s'organisent pour occuper à tout prix certains postes clés dans notre pays (gouvernement, C.C.P., Parlement, Administration, Sécurité, Enseignement, etc.) A titre explicatif, citons, Bisengimana Barthélémy, ... an durant directeur du bureau de Président de la République, (cruelle supercherie), Kayitenkore Jules, D.C. à la CIZA, Gahunga, D.G. de ... Habarugira Oscar, Coordinateur du CNRI, Ndesho Rurihose, ancien vice ministre ( Secrétaire d'État à l'ESRS) Rwakabuba Cyprien, membre du Bureau Politique et membre du C.C.P. etc., tant d'autres cadres, de la Gécamines (cf. étudiants du Shaba) pour ne citer que ceux-là. Sans oublier que l'ISP/Bukavu est devenu leur "Club privé" ou tout Zaïrois authentique (professeurs et étudiants) se sent étranger.

C'est pourquoi, nous avons songé à alerter la conscience nationale de tout étudiant Zaïrois d'abord, mais aussi celle de tout fils chéri de ce pays. Nous y allons par la force et c'est justement ça qui explique notre action de cette aube d'aujourd'hui. Nous sommes très organisés et à coup sûr nous réussirons. Toute résistance ou tentative de réaction seront atrocement réprimées, dans le sang, bien...

Beaucoup d'étudiants tutsi sont arrivés massivement ici à l'Université de Kinshasa et dans les Instituts Supérieurs, s'abattant comme des charognards sur un cadavre zoologique. Qu'ils replient déjà bagages, nous sommes décidés à frapper très dur cette année, ou alors, qu'ils renoncent à la nationalité zaïroise frauduleusement acquise.

Notre action de ce matin n'est qu'un simple prélude d'une longue série de raids et d'expéditions punitives. Dans notre très prochaine action, les dégâts tant matériels qu'humains seront alarmants. Dans un troisième temps, plus forts encore, notre courroux et haine étant progressifs. Nous sommes certains qu'aucuns parmi nous ne saura résister à notre colère, sinon seule la mort s'en suivra. Que tous les Tutsi de cette colline sachent dorénavant, qu'ils sont des condamnés à mort en sursis. Nous frapperons jusqu'aux familles de ces imposteurs, depuis le plateau des résidents jusqu'à Righini, en passant par les Cliniques.

Nous ne savons pas trop bien comprendre qu'un intellectuel, professeur de surcroît, nie tout bonnement sa nationalité d'origine en s'accaparant sans aucune formalité légale de la nationalité zaïroise, sans toutefois renier la rwandaise (qu'il met en veilleuse en attendant le moment opportun pour la brandir tout haut de l'autre coté de la rivière Ruzizi). Tous cela seront corrigés et souffriront plus fort comme nos frères et soeurs zaïrois, sans bourse ni logement, sans aucune forme de considération dans leurs universités de Butare au Rwanda, ou de Bujumbura au Burundi. Nous appelons toute la communauté zaïroise à s'unir à nous, à se rallier à nous, car le problème n'est nullement étudiantin, moins encore régional, il est national car c'est tout Zaïrois qui est menacé dans ces droits les plus légitimes.

Ces vomis de tous et de partout occupent nos places, de hautes responsabilités dans notre circuit gouvernemental pour s'enraciner davantage. Ces haïs qui veulent nous entamer la géographie de notre pays. Ces NYENZI qui nous rient sous le nez et qui nous qualifient d'amorphes, de soûlards, d'amateurs de femmes et surtout d'impuissants devant leurs manoeuvres fallacieuses.

En conclusion, nous arrêtons et demandons ce qui suit:

1° Que tous les Rwandais se reconnaissent étrangers au Zaïre en bénéficiant des mêmes avantages que confère un tel statut dans le cadre de la coopération international au même titre que les Congolais, Angolais, Belges, Français.....

2° Que tous les étudiants zaïrois, cultivent et entretiennent une haine implacable à l'endroit de tous ceux qui ne se conformeront pas à la présente religion politique nationaliste.

3° Que par le canal du Comité sectionnaire notre gouvernement supprime la bourse d'études accordés à ces usurpateurs à l'effet de soigner notre budget toujours malade et malmené.

4° La démission inconditionnelle et sans délai de tous ces irréguliers occupant des postes dans tous les domaines. Seuls les coopérants, s'ils existent, resteront.

En avant, sauvons l'honneur de notre pays, pourtant incontesté et incontestable dans leur pays d'origine. Unissons-nous pour frapper ensemble et partout ces serpents qui veulent nous mordre.

LA VICTOIRE EST CERTAINE ET IMMINENTE, ET LA LUTTE CONTINUE.

VIVE LE GRAND ZAIRE, VIVE LA NATIONALITÉ ZAIROISE

## Suite du compte-rendu mission d'information 31/3/98

**Ce compte-rendu est rédigé à partir de notes prises pendant les auditions. Il tente de restituer la teneur des informations mais n'en est pas la transcription littérale.**

**discussion :**

**P. Quilès :** La question des réfugiés a été prise en considération très tard : comment expliquez-vous ce désintérêt jusqu'au début des années 90 ?

**réponse :** Il existe une ignorance des réalités africaines, elle s'accompagne de partis pris politiques et philosophiques. Ainsi le schème de la majorité a été déterminant mais on s'est interdit de faire des analyses politiques plus fines. En outre, le pouvoir rwandais avait un réseau de porte-paroles qui lui étaient favorables à l'étranger, et qui reprenaient ses thèses, notamment les réseaux catholiques.

**J.Myard :** Vous m'avez presque réconcilié avec l'approche universitaire. Si j'ai bien compris, vous nous avez expliqué qu'il existait une proto-histoire, sans laquelle on ne peut comprendre ce qui s'est passé.

Le principe démocratique exige le respect de la minorité. Il me semble que quand on suit la logique implacable que vous avez rappelée, tous les éléments du drame étaient en place au Rwanda, indépendamment des éléments extérieurs.

**réponse :** Les éléments du drame étaient en place au Rwanda, mais l'ampleur du drame ne peut s'expliquer sans prendre en compte les éléments extérieurs.

**B. Cazeneuve :** Vous nous avez indiqué qu'après le Sommet de la Baule un mouvement de démocratisation a vu le jour au Rwanda (multipartisme, presse libre..) Comment et pourquoi cette dynamique de démocratisation n'est-elle pas parvenue à atténuer les tensions raciales? Vous nous avez parlé de l'importance de la généalogie et des racines au Rwanda. La généalogie d'Habyarimana était contestée : comment a-t-il pu participer à la montée de la haine ethnique ?

**réponse :** Vous parlez d'une dynamique démocratique, je n'y ai jamais cru. Habyarimana a pensé pouvoir manipuler la population mais il n'avait plus de réelle prise sur l'échiquier de la politique locale. La crise économique l'empêchait de faire des libéralités. Une importante partie de l'élite politique se trouvait désœuvrée... Tout était réuni pour l'émergence d'un

mouvement de contestation. Quant à la généalogie d'Habyarimana, elle n'était pas contestée. La généalogie d'Habyarimana est externe à la configuration sociologique du Rwanda central et du Rwanda du Sud. C'est pourquoi, il se trouvait en dehors du champ traditionnel du pouvoir rwandais.

**B.Cazeneuve** : Après la Baule, Habyarimana tente de passer pour l'initiateur de la démocratisation, pourquoi la démocratisation ne l'a-t-elle pas emporté sur la haine ethnique ?

**réponse** : Divers éléments de conjoncture doivent être pris en compte, notamment le fait que ce mouvement démocratique émerge au moment où le FPR a déclenché la guerre (octobre 90). Quand s'ouvrent les négociations avec le FPR, l'opposition est encline à négocier. Habyarimana semble suivre mais l'opposition est débordée par ses courants extrémistes.

**Lamy** : Est-ce que l'opposition intérieure rwandaise a pris en compte le problème des réfugiés ? Avait-elle des relations avec les réfugiés, avec le FPR ? Y a-t-il une dimension ethnique dans le discours de l'opposition ? Y a-t-il une dimension clanique dans les mouvements d'opposition ?

**réponse** : La dimension clanique ne joue absolument pas dans les mouvements d'opposition.

Quant à la question des réfugiés, en 1992, l'opposition a pris contact avec le FPR. Ils ont convenu ensemble d'une issue à la crise par des élections. Il faudrait parallèlement envisager les relations entre Habyarimana et ses alliés à ce moment et en particulier ce qui s'est passé après les accords d'Arusha (août 1993). Comment n'ont-ils pas débouché sur une solution politique ? Habyarimana s'est enfermé dans la crispation.

**J-B Raymond** : Merci de la richesse de votre exposé. Vous nous avez dit que dans les années 70, 80, un dialogue était possible. A partir de 80-83, on se trouve dans une impasse politique, d'où le passage au discours humanitaire. Y a-t-il un moment où on s'est dit que l'humanitaire ne servait à rien et que la solution était politique ?

**réponse** : Jusqu'en 90, on lit dans les rapports d'experts et des organisations qu'une solution peut être trouvée dans le domaine humanitaire.

**Chauveau** : Les parlementaires étaient-ils informés ? Tout au long de la crise, nous n'avons pas été alertés. La diaspora rwandaise a-t-elle informé les élus ?

**réponse** : Les élus ont très longtemps tenu une langue de bois, mais on doit prendre en

considération le fait qu'ils n'ont pas toujours eu une bonne information. J'ai rencontré en 94, Lionel Jospin au sujet de l'opération Turquoise, il m'a indiqué que lorsqu'il était au gouvernement il n'a jamais rien entendu sur le dossier rwandais. Ce dossier semble avoir été géré par différents réseaux qui échappaient aux canaux d'information classiques.

**Chauveau** : La diaspora a-t-elle pris contact avec des élus en 90-94 ?

**réponse** : Une correspondance existe.

**Quilès** : Nous sommes intéressés par cette correspondance. J'ai toutefois un souvenir différent : en 1992, lors d'un Conseil des ministres, le président Mitterrand est intervenu pendant 30 à 40 minutes sur le Rwanda. Les ministres ont été surpris de l'importance et le temps accordés au dossier. Je ne peux ici révéler la teneur des propos qui y ont été tenus.

**Dauge** : Dans les années 50, sur quels éléments s'est fondée la différence ethnique ? Quels étaient les relations entre les Tutsis et le pouvoir en place ? (le pouvoir belge) .

**réponse** : Je vous renvoie aux exposés de la semaine dernière. Dans les années 50, les rapports entre l'élite tutsie qui avait des velléités indépendantistes et le pouvoir belge étaient houleux. Il n'y avait pas de critères d'identification hutus/tutsis, c'est pourquoi Habyarimana, dont le père était un immigrant, a pu s'imposer. Le critère généalogique était donc peu important. Pour savoir ce qui a brisé le lien social, il faut pousser l'analyse plus loin. Imaginez un parti unique au sommet de l'Etat qui quadrille tout depuis les préfectures, les communes, les quartiers, jusqu'aux groupes de dix maisons. Il en résultait une censure générale au Rwanda. Ce quadillage explique d'ailleurs l'efficacité du génocide.

**K. Yamgnane** : La semaine dernière, on nous a dit qu'il n'y avait pas d'éléments objectifs pour distinguer Hutus et Tutsis, pourtant, vous nous avez dit que dans les années 50, le problème avait été posé en termes de races. Comment en est-on arrivé là ?

**réponse** : Imaginez une génération de gens formés en français au séminaire, le français n'étant pas leur langue maternelle, et on leur explique à l'école qu'il existe des races différentes. Cette génération reproduit ensuite fidèlement le discours de la différence raciale dans la langue qu'on lui a enseignée. Quelques-uns ont bien compris qu'il s'agissait de manipulation, mais on sait que avec une thèse aussi simpliste, la manipulation est très facile.

**Quilès** : remerciements.